



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le six novembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS – LASCOURS, se sont réunis dans la Salle du Conseil de la MAIRIE, sur la convocation du 2/11/2019 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les CONSEILLERS MUNICIPAUX suivants :

Présents : ADAMIEC PN, ALLEMAND JC, AULERY L, BEAU C, BUET JC, CEZAR J, COSTA R, DUBOIS K, FIARD F, MILLOT M, TOULOUZE M.

Absents : BOUXIN S - TOULOUZE A

Secrétaire de séance : Jean-Claude BUET

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.
Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

1. Amendes de police

Sur un plan général va être mis en place sur l'ensemble de la commune et après « repérages » des lieux, une signalisation routière plus lisible et plus précise.

Il est demandé au conseil de voter la demande de subvention.

VOTE A L'UNANIMITE

2. Délibération taxe aménagement

Il est proposé aux conseillers de se prononcer sur la modification du taux de la taxe d'aménagement. (5%)

Maintien du taux actuel.

VOTE A L'UNANIMITE

3. Location de salle pour les habitants de St Césaire pendant travaux

L'indisponibilité temporaire, à l'été 2020 de la salle communale de St Césaire de Gauzignan, en raison de son occupation par le centre de loisirs, durant la période de travaux, justifie que soit accordé aux habitants de ce village très voisin, et dans un esprit de solidarité, un prix de location de la salle du parc identique à celui réservé aux habitants de Cruviers-Lascours.

Cette disposition exceptionnelle sera limitée aux mois de juillet et août 2020, et ne pourra bénéficier qu'à titre subsidiaire, en l'absence de toute demande de location, soit d'habitant de Cruviers-Lascours, soit au plein tarif.

VOTE A L'UNANIMITE

4. Réduction factures suivant fuite d'eau

La réduction de facture d'eau après la constatation d'une fuite sur canalisation est strictement régie par la disposition réglementaire relative à la loi « Warsmann » (cf art L2224-12-4 du cgt).

Cette procédure très encadrée, a pu bénéficier à deux familles de la commune au cours de l'année écoulée.

5. Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le jeudi 21 novembre 2019. Le traiteur choisi sera Fabaron, et l'animation sera Cathy BREL et Olivier ARNARDI, avec un répertoire de chansons Françaises.

L'inscription, après distribution d'un flyer spécifique est en cours.

6. Théâtre à Cruviers-Lascours

Une réflexion sur la mise en place, occasionnelle, de représentations théâtrales a été lancée, et doivent être recherchés des spectacles susceptibles de satisfaire le plus large public.

7. Travaux enfouissement Smeg, tranche 6

Il est proposé aux conseillers de voter la tranche 6 de Lascours, concernant les travaux d'enfouissement. (Montée de Lascours, du carrefour du chemin des Claux, au carrefour du chemin du Temple).

Montant estimé des travaux 180 000 euros, dont 40 000 euros à la charge de la commune.

VOTE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 21h40.